



le

i

1;

8 ie

re

a

AMI DU PEUPLE,

OU

LE PUBLICISTE PARISIEN,

JOURNAL POLITIQUE, ET IMPARTIAL,

Par M. MARAT, auteur de l'Offrande à la patrie du Moniteur, et du plan de constitution, etc.

Vitam impendere vero.

VEERSAILLES ET PARIS.

Du Lundi 28 Septembre 1790.

Démarche irrégulière des représantans de la Commune de Paris. Déclaration du rédacteur à laquelle elle a donné lieu.

JE sinissois la derniere phrase du No. XVI, lorsqu'un valet de l'Hôtel-de-Ville, m'a remi de la part de l'assemblée des représentants de la commune, un ordre de paroître devant eux dan

17

la soir e. Je glisse sur cette circonstance qui, sans doute, paroîtra singulière; & j'observerai que cette ordre étoit relatif au No. XV, publié dans la matinée. Je conçois que les dures vérités qu'il contient ont dû déplaire; mais elles intéressent trop la sûreté publique pour que j'ai pu

me résoudre à en adoucir un seul mot.

Choqué que ces MM: continuent à s'ériger en juges, et en juges dans leur propre cause, s'ils se croient outragés par ma plume, me disois-je à moi-même, que ne rendent-ils plainte, que ne me poursuivent-ils? Mais devant quel tribunal assurément?, ce n'est ni le Châtelet, ni le Parlement. Ces cours d'esclavage ne sont pas faites pour connoître d'une cause qui a pour objet la liberté. Ici encore je ferai observer le besoin pressant où nous sommes d'un tribunal, dans lequel des hommes libres puissent avoir confiance, & je ne cesserai de m'élever contre l'assemblée nationale, qui s'est toujours attachée à éluder la demande qu'on lui en a faite. On en voit trop la raison.

Au demeurant, je me suis présenté à l'Hôtelde-Ville, que pour donner à ces MM. une preuve de ma déférence : je les prie de recevoir en passant cette petite leçon. Ils ne peuvent attaquer aucun des droits de l'homme ou du citoyen, et ils ne peuvent exercer aucun acte judiciaire : s'ils ne connoissent pas encore les limites des pouvoirs qu'on leur a confiés ; je m'engage à les leur tracer. En attendant, ils me permettront de leur présenter la déclaration suivante, qui doit intéresser tous mes lecteurs, puisqu'elle tient à la chose publique. Lettre du Rélacteur à MM. les Représentants de la Commune de Paris, en datte du 25 Septembre 1789.

MESSIEURS,

en le calundada natrice et

Appellé à paroître aujourd'hui (sur les sept heures du soir) devant vous au sujet de ce Journal, dont je me déclare l'Auteur; je me suis rendu à l'Hôtel-de-Ville: j'ai sollicité plusieurs fois le moment d'être admis à l'Audience; & n'ayant pu l'obtenir après cinq mortelles heures d'attente, j'ai été remis au lendemain. Le lendemain, même éxactitude, mêmes instances inutiles de ma part. Vos occupations sont infinies, sans doute: les miennes ne le sont pas moins, & elles intéressent bien davantage le bonheur public: je suis l'œil du Peuple, vous en êtes tout au plus lepetit doigt. Ainsi trouvez bon qu'avare re de mon tems, j'attende chez moi de nouveaux ordres.

Je sçais Messieurs, que j'ai parmi vous de nombreux ennemis, ne fût-ce que les intimes de l'infâme Beaumarchais, & je n'ignore pas que c'est à leur saint zèle que je dois l'honneur de votre invitation, mais je me flatte de trouver dans votre Assemblée des amis encore plus nombreux: à quel titre prétendriez-vous au nom de bons patriotes, si l'incorruptible défenseur des droits du peuple ne vous étoit cher?

Quoi qu'il en soit, mon dessein, en me rendant à votre audience, étoit de vous demander acte de la déclaration qui suit; permettez que je la fasse sous les yeux du public.

Pressé parmon zèle pour le salut de la patrie, et désespéré de voir les aristocrates qui dominent dans l'assemblée nationale se jouer du peuple, en donnant perpétuellement le change à ses représentans, aller au-devant des vœux du ministre favori, s'opposer aux loix fondamenta-Jes qui doivent consacrer les droits de la nation, et ne faire décréter que celles qui établissent les prérogatives de la couronne, rendent le prince l'arbitre des loix, et remettent dans ses mais les chaînes du despotisme, j'ai cru qu'il étoît indigne d'un vrai citoyen ee garder le silence, et de ne point dévoiler aux yeux de la nation, la noire trame ourdie contr'eile. En conséquence, je lui ai dénoncé, il y a six semaines, dans une seuille, intitulée le Moniteur patripte, le travail allarmant du comité de constitutinn, rédigé par M. Mounier: la vertu de ce digne député a été appréciée, et ses collégues ont battu en retraite. Ensuite j'ai dévoilé les artifices de la faction odieuse, dont le vicomte de Noailles s'est montré l'organe. Ayant toujours suivi d'un œil inquiet les mouvements de ce parti plus que jamais redoutable, et ne n'ayant vu le relever qu'au moment où les représentans de la commune de Paris oubliant les bornes du pouvoir dont ils ne sont que simples dépositaires, ont donné ordre à la milice bourgeoise de dissiper les pelotons du palais-royal sous prétexte d'empêcher les attrouppements tumultueux ; ordre attentatoire à la liberté publique, en ce qu'il enleve aux citoyens le droit qu'ils ont de s'assembler par-tout où bon leur emble, pour s'occuper des affaires de l'état. Puis

rapprochaut mille faits connus, et suivant les relations de l'aristocratie et du gouvernement avec la municipalité de la capitale; j'ai redouté qu'elle ne se prêtât, sans s'en douter, aux perfides desseins des ennemis publics. Mes craintes se sont renouvellées, lorsque j'ai vu le maire, académicien comblée de pensions du roi, chercher à attirer sourdement à lui tonte l'autoritté municipale, et conserver dans l'ancien comité des subsistances des membres qui déplaisoient aux districts. Elles ont augmenté lorsque j'ai vu les représentans de la commune s'ériger illégalement en cour de justice pour blanchir un homme annoncé par le (1) comité du district des récolets; un homme accusé de tous les crimes, un homme flétri par l'opinion publique, et oublier le soin de leur honneur, jusqu'à l'admettre dans leur corps. Enfin elles ont été portées au comble, lorsque j'ai vu dans ce corps des hommes logés en hôtel garni, des hommes sans état, ne subsistant que des ressources de leur industrie, des hommes repoussés plusieurs fois par les districts qu'ils représentent, et parvenus enfin à se faire élire en captant les suffrages, etc. Tremblant que la bonne foi d'un grand nombre des membres de votre comité, tous recommandables par leurs connaissances diverses et leur patriotisme; mais trop peu versés dans la politique pour découvrire des pièges cachés avec art, ne fût exposée aux surprises d'une poignée d'hommes

⁽¹⁾ Comité qui s'est toujours distingué par sa sagesse, ses vues et son énergie.

corrompus, et qu'ils ne deviennent innocemment les instruments de l'oppression et de la tyrannie: navré de l'assemblée nationale toujours subjuguée par les ennemis de l'état; et trop convaincu qu'elle ne travaillera avec succès à la constitution que lorsqu'ils ne pourront plus s'étayer des forces mêmes du peuple, et que la municipalité de Paris deviendra l'organe du vœu public. Je vous somme, Messieurs. au nom de la patrie dont je suis l'avocat, de purger incessamment votre corps des membres, en qui les vrais citoyens ne peuveni plus prendre aucune confiance, et de purger pareillement tous les comités de l'hôtel de ville. Ces membres ne vous sont pas inconnus: et j'en nommerai plusieurs à la prêmière téquisitiou qui m'en sera faite.

Le peuple ayaut stupidemeut laissé éhapper l'émoment de se défairi des ennemis de l'etat, et la faction qui menc l'assemblée nationale, ayant tout mis en œuvre pour empêcher q'uon ne les amenat au pied des aurels de ja justice ils ont repris le cours de leurs machinations; et la france est à la veille des plus grands malheurs. Pour la retirer de l'apîme, il ny a d'espoir que dans l'ênergie des vrais citoyens, assez courageux pour pénétret le pleuple du vif sentimeut de ses droits, et l'angager à les venger. Dans les conjectures acsuelles, croyant ma plume plus utile à la désence de la liberté qu'ne armée éntiere: je vous requiers messieurs, dordonner à mon premier Impirmeur. qu'a intimidé votre sommation, et qui refuse de faire sortir ma feuille de ses presses, de continuer à travailler sans crainte à cet écrit patriotique; me portant garant personnel de tout ce qui pourroit blesser la verité ou la justice. Je vous requiers aussi de ne plus attenter anx droits des citoyens, en vous opposant à leurs asemblees dans les lieux public (1); assemblees qui vous ont sauvés dans le temps où vous ériez encore confondus dans la foule, et avant qu'ils vous eussent honores de leur confiance Je vous requirs encore de presser l'assemblée nationale de constituer sans délai un tribunal suprême, pour juger publiquement les ennemis de l'état. Enfin je vous requiers de ue jamais oublier que vous n'êtes reveru de pouvoir que pour soutenir les droits de vos concitoyens, approvisionner les marchés, empêcher le bri-

⁽¹⁾ Il y a des assemblées de districts, direz-vous. Cela seroit bon, si elles étoient bien composées, si tout ne s'y faisoit pas par cabale, et si les bons citoyens n'étoient obligés de les déserter. Qui ignore que les ? procureurs, les avocats, les conseillers au châtelet et au parlement, hommes nourris de préjugés de leur état, imbus de l'esprit de corps, et dévorés de la soif de commander, se sont emparés des comités où ils priment par l'habitude qu'ils ont de parler en public : de sorte que ces marchands de paroles se sont rendus maîtres de toutes les résolutions. Bientôt ils le seront de la mumicipalité: sur trois cents députés à la ville, on compre cent quarante-cinq de ces gens-là; avec un esprit retréci et gâté comme ils l'onc, il est presqu'impossible qu'ils soient bons patriote, et si nous n'y prenons garde, tandis qu'il en est encore temps, nous serons asservis par les suppôts de la chicane, et tomberons sous le joug des parlements.

gandage, vous assurer des traîtres à la patrie, vous opposer aux attantats du gouvernement, au complots des aristocrates, aux menées des

suppôts du despotisme.

Si refusant de vous rendre à mes vœux, vous laissiez à nos ennmis les moyens de ruiner la liberté et la félicité publique, je dépose dans cet écrit mes trop juste sujets de crainte pour servir un jour de témoignage contre vous. La Nation y verra avec reconoissance que comptant pour rien les dangers auxquels les vengeances perssonnelles m'exposent je me suis immolé à son bonheur; elle y verra avec indignation que vous vous êtes opposés aux efforts du zêle qui m'anime : vous-mêmes Messieurs, regrettant trop tard d'avoir fermé l'oreille à ma voix vous maudirez la fatale sécurité où l'on vous retient. Et n'allez pas entreprendre de dissiper mes alarmes: je n'ai que trop acquis le droit de me confier à ma manière de voir. A quoi en seriez-vous au jourd'hui si le 14 juillet javois eu les yeux de la trop constante multitude, si je n'avois exposé ma vie pour arrêter la marche triomphale d'une vile soldatesque; si j n'vois éventé le complôt de surprendre Paris, et de vous égorger à la faveur des ténèbres; Vous avez, parmi vous des membres honorables qui peuvent rendre un té moignage officiel de ce fait. Je ne le rapporte que pour vous engager à ne pas repousser des conseils salutaires et vous obliger de sauver l'Etat. em ven anne es se experience de la carios, alle p

accervis par les culpors de la chicane , et temberons .

sous le joug des parloments?